

Questions orales

que du premier ministre Lougheed. S'agit-il actuellement d'une politique du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a adopté aucune position ni politique sur cette question et le ministre de la Défense nationale s'exprimait avec le courage d'un homme de l'Ouest. J'espère que le député fera preuve du même courage.

L'hon. M. Stanfield: Combien de politiques avez-vous?

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS**LA RÉGLEMENTATION DES VOLS NOLISÉS—DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT IMMÉDIATE DU TARIF**

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. [Français]

J'aimerais assurer le ministre que je ne prête pas toujours mon attention à ce qui relève de son domaine, mais puisqu'il répond toujours de façon générale, je suis forcé de m'adresser à lui la plupart du temps.

[Traduction]

Étant donné que la Commission canadienne des transports repousse toujours une prise de décision à l'égard du prix des nolisements et que, suivant les règlements actuels, la location doit se faire 90 jours à l'avance au Canada, et aussi que l'incertitude qui pèse sur les vols nolisés canadiens amènera environ 300,000 Canadiens à utiliser des transporteurs étrangers dont les départs se font aux aéroports des États-Unis, le ministre des Transports donnerait-il instruction à la Commission canadienne des transports d'en venir immédiatement à une décision sur la question des prix des vols nolisés, afin que les voyageurs canadiens aient certaines garanties en vue de leurs projets pour l'été prochain?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai lu la nouvelle dans un journal de Toronto ce matin. Je dois dire qu'elle n'est pas fondée. La politique des prix a été établie par la Commission le 1^{er} février. C'était la même chose dans le passé et c'est toujours le cas pour les voyageurs qui se rendent à Niagara maintenant. Il n'y a rien de neuf. La politique des prix a été établie et elle est en vigueur actuellement.

M. Harney: Le ministre nous dirait-il si la politique des prix a été annoncée aux voyageurs canadiens?

L'hon. M. Marchand: Je devrai vérifier la façon dont la Commission procède, mais je sais que la politique est en vigueur et que les compagnies de nolisement sont au courant.

LA RÉGLEMENTATION DES VOLS NOLISÉS ET LE CAS DES ENTREPRISES CANADIENNES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, vu la réponse que le ministre a donnée à ma question, qui figure à la page 950 du hansard, et selon laquelle il aimerait savoir comment fonctionne les nouveaux règlements relatifs aux vols nolisés avant de recommander quelque changement, et vu que de nouvelles preuves montrent que les nouveaux règlements proposés par la Commission des transports vont faire passer le commerce des vols nolisés

[M. Woolliams.]

au Sud de la frontière, le ministre voudrait-il personnellement intervenir et recommander à la Commission canadienne des transports d'apporter une modification aux règlements? Prendrait-il aussi en considération les instances faites par le public et l'industrie des vols nolisés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): J'ignore comment je puis me fonder sur une fausse nouvelle pour songer à modifier la politique. Tout à l'heure, j'ai dit que la nouvelle était sans fondement, et ceux qui vont vers le Sud y allaient déjà de la même façon dans le passé.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il nous dire s'il a effectivement reçu de la part des sociétés de vols nolisés ou des voyageurs eux-mêmes des instances à l'encontre des nouveaux règlements ABC; si oui, en tiendra-t-il compte de manière à ce que le public puisse compter sur le bon fonctionnement des vols nolisés?

L'hon. M. Marchand: Personnellement, je n'ai rien reçu, mais je me renseignerai auprès de mon ministère et je tiendrai la Chambre au courant.

M. Mazankowski: Lors de la révision des règlements ABC, le ministre des Transports tiendra-t-il également compte du fait que les lignes aériennes américaines exercent actuellement des mesures de représailles à l'égard des lignes aériennes canadiennes en ne les faisant pas bénéficier de la politique des tarifs primaires.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—LA PERTINENCE DES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT**

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question qui pourrait rendre service à l'ensemble du pays. Quel devra être le taux d'augmentation des prix pour que le gouvernement intervienne avec ces mesures de prévoyance dont on nous parle depuis le temps de John Young?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député devrait se souvenir de la manière dont nous avons répondu à cette question par le passé. Il n'est pas nécessaire de déterminer un taux en particulier. Ce serait plutôt un taux qui mettrait le Canada dans une situation telle que, d'un côté, nous nous éliminerions nous-mêmes de par nos propres prix, des marchés internationaux parce que nos concurrents seraient dans une bien meilleure posture que nous ce qui, comme le député le sait très bien, n'est pas actuellement le cas, et, de l'autre, nous ne serions plus en mesure de répondre à la demande légitime des secteurs de la population qui ne sont pas protégés contre l'augmentation des prix.

M. Lundrigan: Vu que le premier ministre n'a pas pu répondre à ma question, je me demande s'il ne pourrait pas profiter de l'occasion pour nous parler très brièvement des mesures de prévoyance dont le gouvernement nous parle depuis un an. Je suis sûr que la Chambre irait même jusqu'à proposer de revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions pour qu'il puisse nous en donner les détails.